Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211300413-20261112-DEL_2026_148-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **32**

MEMBRES REPRESENTES : **3**

MEMBRES ABSENTS : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **06 novembre 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Stéphane CARBONERO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Vincent RANDAZZO, Jean-Marc LA PIANA, Laurent DESHAIES, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION

2026-148

Étaient représentés par procuration :

Sandrine ZUNINO a donné procuration à M. MAZILLE

Kafia BENSADI a donné procuration à Mme ROBERT
Johanne GUIDINI-SOUCHE a donné procuration à M. BESSAIH

OBJET :

DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE J. PREVERT - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2026-33

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211300413-20261112-DEL_2026_148-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article D.411-1 ;

Vu la délibération municipale n°2026-33 du Conseil municipal en date du 09 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'écoles ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suivant l'article D.411-1 du code de l'éducation, dans chaque école (maternelle, élémentaire ou primaire), le conseil d'école est notamment composé de deux élus : le maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Ainsi, conformément aux dispositions susmentionnées, il est proposé au Conseil municipal de procéder uniquement à la désignation du représentant titulaire qui siégera au sein du conseil de l'école élémentaire J. PRÉVERT, les autres représentants désignés par délibération n°2026-33 demeurant inchangées.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination en conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité, d'y procéder au scrutin public.

Il est donc par ailleurs proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de désigner les élus qui siégeront au sein desdits conseils par un vote à scrutin public, c'est-à-dire à main levée.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :
D'approuver à l'unanimité la désignation par un vote à main levée du représentant titulaire de la commune de Gardanne au sein du conseil de l'école élémentaire PRÉVERT.

Article 2 :
De désigner à la majorité des suffrages exprimés Monsieur Nicolas GORGODIAN, représentant titulaire au sein du conseil de l'école élémentaire J. PRÉVERT.

Article 3 :
De modifier le tableau des représentants de la commune de Gardanne au sein des différents conseils d'écoles figurant à l'article 2 de la délibération n°2026-33 du Conseil municipal en date du 09 avril 2026 comme suit :

Publié sur le site internet de la commune le : 13 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211300413-20261112-DEL_2026_148-DE

Groupes scolaires	Titulaire	Suppléant
Maternelle Veline	Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Madame Claire CAMPODONICO
Maternelle Beausoleil	Monsieur Arnaud MAZILLE	Monsieur Dominique MASSA
Maternelle Fontvenelle	Madame Corinne D'ONORIO DI MEO	Madame Béatrice BARRA-PAGNIER
Maternelle Terrils bleus	Madame Alexandra BESSI	Monsieur Gérard GIORDANO
Maternelle Les Aires	Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Madame Danielle CHABAUD
Maternelle E. Triolet	Monsieur Pascal NALIN	Monsieur Stéphane CARBONERO
Elémentaire J. Prévert	Monsieur Nicolas GORGODIAN	Monsieur Kamel BELARBI
Elémentaire L. Aubrac	Monsieur Claude DUPIN	Madame Harmonie INGRASCI
Elémentaire P. Cézanne	Monsieur Gérard GIORDANO	Monsieur Michel MARASTONI
Elémentaire F. Mistral	Monsieur Michel MARASTONI	Monsieur Gérard GIORDANO
Elémentaire G. Brassens	Madame Noura ARAB	Madame Anaïs BARRE
Elémentaire Château Pitty	Madame Claire CAMPODONICO	Madame Magali SCELLES
Elémentaire Bayet	Monsieur Antonio MUJICA	Madame Magali SCELLES

Publié sur le site internet de la commune le : 13 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 013-211300413-20261112-DEL_2026_148-DE

Article 4 :
D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adoptée à la **MAJORITE** des suffrages exprimés 29 **POUR** (groupe majorité avec procuration S. ZUNINO, groupe PRIOURET et groupe RANDAZZO)
6 **ABSTENTIONS** (groupe LA PIANA avec procuration J. GUIDINI-SOUCHE et K. BENSADI)

Le Maire
Hervé GRANIER

Le secrétaire de séance
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 13 NOV. 2026